

## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES VACCINS

# Vaccin contre l'hépatite A

## Ce que vous devez savoir

De nombreux documents d'information relatifs aux vaccins sont disponibles en espagnol et dans d'autres langues. Consultez [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)  
Hojas de Información Sobre Vacunas están disponibles en Español y en muchos otros idiomas. Visite <http://www.immunize.org/vis>

### 1 Qu'est-ce que l'hépatite A ?

L'hépatite A est une grave maladie du foie provoquée par le virus de l'hépatite A (VHA). Le VHA est présent dans les selles des personnes atteintes d'une hépatite A.

Il se transmet en général par le biais d'un contact étroit avec une personne et parfois en mangeant des aliments ou en buvant de l'eau contenant le VHA. Une personne atteinte par l'hépatite A peut facilement transmettre la maladie à d'autres personnes au sein de son foyer.

L'hépatite A peut entraîner :

- une maladie semblable à la grippe
- un ictère (peau ou yeux jaunes, urines foncées)
- des douleurs abdominales graves et des diarrhées (chez les enfants)

Les personnes souffrant d'une hépatite A doivent être hospitalisées (jusqu'à une personne sur cinq environ).

Les adultes atteints d'une hépatite A sont souvent trop malades pour travailler pendant une période pouvant atteindre un mois.

Certains malades décèdent à la suite d'une hépatite A (environ trois à six décès pour 1 000 cas).

Le vaccin contre l'hépatite A peut empêcher cette maladie.

### 2 Qui doit se faire vacciner contre l'hépatite A et à quel moment ?

#### QUI ?

*Certaines personnes doivent être systématiquement vaccinées contre l'hépatite A :*

- tous les enfants entre leur premier et leur second anniversaire (âgés de 12 à 23 mois)
- toute personne âgée d'un an et plus voyageant ou travaillant dans des pays à prévalence élevée ou moyenne d'hépatite A, tels que les pays d'Amérique centrale (Mexique) ou du sud, d'Asie (à l'exception du Japon), d'Afrique et d'Europe de l'Est Pour en savoir plus, consultez le site [www.cdc.gov/travel](http://www.cdc.gov/travel)
- les enfants et les adolescents âgés de 2 à 18 ans vivant dans des États ou des communautés dans lesquels la vaccination systématique a été mise en place en raison d'une incidence élevée de la maladie
- les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes
- les personnes prenant des drogues illicites
- les personnes souffrant de maladies hépatiques chroniques

Hepatitis A VIS - French (10/25/11)

- les personnes prenant des concentrés de facteur de coagulation
- les personnes travaillant au contact de primates infectés par le VHA ou sur le virus dans des laboratoires de recherche
- les membres d'un foyer prévoyant d'adopter un enfant ou de prendre en charge un enfant adopté récemment arrivé d'un pays dans lequel l'hépatite A est fréquente

*D'autres personnes doivent se faire vacciner contre l'hépatite A dans certains cas (demandez des renseignements complémentaires à votre médecin) :*

- les enfants ou les adolescents non vaccinés dans des communautés touchées par des épidémies d'hépatite A
- les personnes non vaccinées qui ont été exposées au virus de l'hépatite A
- toute personne âgée d'un an ou plus qui souhaite être protégée contre l'hépatite A

Le vaccin contre l'hépatite A n'est pas homologué pour les enfants âgés de moins d'un an.

#### À QUEL MOMENT ?

**Pour les enfants**, la première injection doit avoir lieu lorsqu'ils sont âgés de 12 à 23 mois. Les enfants qui ne sont pas vaccinés lorsqu'ils atteignent l'âge de deux ans peuvent l'être lors de consultations ultérieures.

**Pour les autres personnes à risque**, les injections contre l'hépatite A peuvent commencer lorsque la personne souhaite être protégée ou si elle présente un risque d'infection.

**Pour les voyageurs**, il est préférable de commencer les injections au minimum un mois avant le voyage. (Une protection est possible, même si le vaccin est administré à la date du départ ou proche de cette date.)

Certaines personnes ne pouvant pas se faire vacciner avant de partir en voyage ou chez qui le vaccin risque d'être inefficace doivent se faire administrer une injection appelée immunoglobuline (Ig). L'Ig fournit une protection immédiate et temporaire.

Deux injections sont requises pour une protection durable. Ces injections doivent être inoculées à six mois d'écart au minimum.

Le vaccin contre l'hépatite A peut être injecté en même temps que d'autres vaccins.



U.S. Department of  
Health and Human Services  
Centers for Disease  
Control and Prevention

**3****Certaines personnes ne doivent pas se faire vacciner contre l'hépatite A ou doivent attendre.**

- Toute personne ayant présenté une réaction allergique grave (mettant en jeu le pronostic vital) à la suite d'une précédente injection de vaccin contre l'hépatite A ne doit pas recevoir d'autre injection.
- Toute personne ayant présenté une réaction allergique grave (mettant en jeu le pronostic vital) à un composant d'un vaccin ne doit pas se faire vacciner. **Indiquez à votre médecin si vous avez des allergies graves**, y compris une allergie grave au latex. Tous les vaccins contre l'hépatite A contiennent de l'alun et certains contiennent également du 2-phénoxyéthanol.
- Toute personne modérément ou gravement malade au moment de l'injection prévue doit attendre d'être rétablie. Interrogez votre médecin. Les personnes souffrant d'une maladie bénigne peuvent généralement se faire vacciner.
- Indiquez à votre médecin si vous êtes enceinte. Le vaccin contre l'hépatite A étant inactivé (tué), on considère que le risque encouru par une femme enceinte ou le fœtus est très faible. Cependant, votre médecin peut mettre en balance tout risque théorique présenté par le vaccin et la nécessité d'une protection.

**4****Quels sont les risques du vaccin contre l'hépatite A ?**

Un vaccin, comme tout médicament, peut entraîner de sérieux problèmes, tels qu'une grave réaction allergique. Le risque que le vaccin contre l'hépatite A provoque de graves dommages corporels ou un décès est extrêmement faible.

Il est beaucoup moins dangereux de se faire vacciner contre l'hépatite A que de contracter la maladie.

**Problèmes bénins**

- douleur au point d'injection (*environ un adulte sur deux et jusqu'à un enfant sur six*)
- maux de tête (*environ un adulte sur six et un enfant sur 25*)
- perte d'appétit (*environ un enfant sur 12*)
- fatigue (*environ un adulte sur 14*)

Si ces problèmes surviennent, ils durent en général un à deux jours.

**Problèmes graves**

- réaction allergique grave survenant quelques minutes à quelques heures après l'injection (*très rare*)

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

DCH-0452F

AUTH: P.H.S., Act 42, Sect. 2126.

**5****Que faire en cas de réaction modérée à grave ?****Quels sont les symptômes qui doivent m'alerter ?**

- Tout état inhabituel, tel qu'une forte fièvre ou un comportement anormal. Les signes de réaction allergique grave peuvent être les suivants : difficultés respiratoires, enrouement, respiration sifflante, urticaire, pâleur, faiblesse, rythme cardiaque rapide ou étourdissements.

**Que dois-je faire ?**

- **Appelez un médecin** ou emmenez la personne immédiatement consulter un médecin.
- **Indiquez** ce qui s'est passé au médecin, en précisant la date et l'heure à laquelle la réaction s'est produite ainsi que le moment où l'injection a été pratiquée.
- **Demandez** à votre médecin, votre infirmière ou votre service de santé de signaler la réaction en remplissant un formulaire dans le système Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS, système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins). Vous pouvez également remplir ce rapport sur le site Web du VAERS : [www.vaers.hhs.gov](http://www.vaers.hhs.gov), ou en composant le **1-800-822-7967**.

*Le VAERS n'offre aucune assistance médicale.*

**6****Le Programme américain d'indemnisation des accidents liés aux vaccins**

Le Programme américain d'indemnisation des accidents liés aux vaccins (VICP en anglais) a été mis en place en 1986.

Les personnes qui pensent avoir subi un dommage corporel dû à un vaccin peuvent en savoir plus sur le programme et la procédure de demande d'indemnisation en appelant au **1-800-338-2382** ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse [www.hrsa.gov/vaccinecompensation](http://www.hrsa.gov/vaccinecompensation).

**7****Comment obtenir des informations complémentaires ?**

- Interrogez votre médecin. Il peut vous remettre la notice d'accompagnement du vaccin ou vous recommander d'autres sources d'information.
- Appelez votre service de santé local ou national.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies) : 1-888-767-4687  
- Composez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou  
- Consultez le site Web des CDC à l'adresse [www.cdc.gov/vaccines](http://www.cdc.gov/vaccines)

Vaccine Information Statement (Interim)  
**Hepatitis A Vaccine**

10/25/2011

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Translation provided by the Immunization Action Coalition